



Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Rapport du Directeur général

Introduction

1. Ce rapport fait le point sur les mesures prises en vue d'assurer la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes, et présente une vue d'ensemble des mesures prises pour donner suite aux résultats des enquêtes mentionnées dans le rapport du vérificateur intérieur des comptes pour l'année 2024.¹
2. L'OMS se félicite d'avoir reçu une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, avis qui témoigne des efforts soutenus déployés par l'ensemble du personnel de l'Organisation. Le fait que, pendant plusieurs années consécutives, des opinions sans réserve ont été données souligne l'engagement de l'Organisation à améliorer de façon continue la transparence et la responsabilisation.
3. L'OMS fait l'objet de nombreux audits ; des vérifications distinctes sont réalisées par le vérificateur intérieur des comptes et par le Commissaire aux comptes. Outre la vérification obligatoire des états financiers, 16 vérifications ont été réalisées en 2024, dont 13 audits de terrain et trois audits de performance.
4. Afin de mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations qui en résultent et de réduire la probabilité que les mêmes problèmes se répètent, le Secrétariat a mis à jour ses « principales priorités en matière de vérification » (voir l'annexe 1) en vue de mieux donner suite aux recommandations récurrentes en abordant les problèmes systémiques de manière globale. Ce cadre offre une approche fondée sur les risques pour permettre à la direction, à tous les niveaux, de faire face aux défis déjà présents ou nouveaux.

¹ Document A78/26.

5. En tant que chef de file, le Directeur général donne l'exemple au sommet. Les directeurs de la fonction de direction exécutive et de responsabilisation, quant à eux, suivent attentivement l'efficacité de la mise en œuvre de ces mesures lors d'examens périodiques de la situation, le but étant de garantir que l'OMS continue d'améliorer la transparence, l'efficacité, la responsabilisation et la conformité, en mettant tout en œuvre pour traiter dans les délais les recommandations issues de la vérification.

Recommandations issues des vérifications de 2024

6. En 2024, le Commissaire aux comptes a formulé 31 recommandations (2023 : 44 recommandations) et le Bureau des services de contrôle interne, 242 recommandations (2023 : 416 recommandations, dont 71 ont été finalisées après la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, comme indiqué sur la Figure 2), soit un total de 273 nouvelles recommandations (2023 : 460 recommandations). Sur l'ensemble des recommandations émises, 65 ont été classées comme ayant une « priorité élevée » et 208 comme ayant une « priorité intermédiaire ». Parmi elles, 204 concernent l'administration, 56 les activités des programmes et 12 le Programme de couverture sanitaire universelle. Le Secrétariat a accepté toutes les recommandations.

7. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance examine dans quelle mesure les observations issues des vérifications intérieures et extérieures ont été mises en œuvre, en suivant les progrès réalisés pour s'attaquer aux problèmes mis en évidence par les vérifications et à leurs causes profondes, et fournit des orientations techniques.

Recommandations relatives aux principales priorités en matière de vérification

8. Le Secrétariat a le plaisir d'annoncer que l'un des points prioritaires de la vérification en cours (le Centre mondial de services) a été entièrement traité, ce qui a entraîné son retrait de la liste. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre des grandes priorités en matière de vérification. En 2024, 380 recommandations antérieures relatives auxdites priorités ont été closes (contre 340 en 2023) et des mesures ont été prises pour donner suite à 240 recommandations en cours (voir l'annexe 2).

9. Le Secrétariat a adopté une approche systématique pour donner suite aux recommandations en cours. Les éléments connexes sont regroupés afin d'identifier la cause première, ce qui garantit une mise en œuvre efficace et efficiente. Cette approche concerne la mise à jour des politiques, l'amélioration des systèmes, la formation des utilisateurs et la documentation. Bien que cette méthode puisse prendre un peu plus de temps, elle s'attaque à la cause profonde et réduit la probabilité que les mêmes problèmes se répètent. Par exemple, toutes les recommandations en suspens concernant le point « Procédures d'achat et conformité » seront clôturées une fois que les activités associées aux améliorations des systèmes seront terminées.

10. Sur la base de ces avancées et des nouvelles recommandations liées aux grandes priorités émises en 2024, le Secrétariat réaffirme que ces grandes priorités, classées ci-dessous de a) à i) et énumérées aux paragraphes 11 à 45 ci-dessous, demeureront pertinentes au cours des années à venir, jusqu'à ce que celles-ci soient traitées de manière systématique.

a) Système de gestion opérationnelle (BMS)

11. Le Secrétariat a le plaisir d'annoncer que la mise en œuvre des vagues 1 à 3 du BMS s'est poursuivie, avec la mise en place de trois nouveaux modules (le système de gestion des programmes pour soutenir la planification opérationnelle globale pour l'exercice biennal 2026-2027, le système de gestion des transports et le système de gestion des entrepôts) dans certains bureaux de pays de l'OMS dans le monde entier.

12. L'équipe du projet BMS s'efforce activement d'examiner les questions de processus et de contrôle liées à plusieurs des principales priorités en matière de vérification et d'y répondre. Le solide mécanisme de gouvernance de projet mis en place par le Secrétariat a été renforcé afin d'atténuer les défis et les risques liés au calendrier et au budget du projet. En outre, dans le cadre de ses mesures d'atténuation des risques, l'équipe du projet BMS collabore étroitement avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et intègre activement les recommandations du vérificateur intérieur des comptes et du Commissaire aux comptes pour 2023 concernant le projet BMS, et fournit des mises à jour régulières sur les progrès accomplis, qui sont en cours d'examen.

13. À la lumière des recommandations issues de la vérification, l'OMS traite activement les risques recensés, y compris les questions financières et opérationnelles, dans le but de lancer le BMS en 2026. Le Secrétariat examine en permanence les progrès de la mise en œuvre et surveille l'état de préparation de l'Organisation au changement, en mettant l'accent sur la réalisation d'avantages institutionnels.

b) Procédures d'achat et conformité

14. En 2024, les procédures d'achat ont continué de revêtir une importance particulière. Après l'achèvement de l'audit de performance de la chaîne d'approvisionnement de l'OMS réalisé en 2023 par le Commissaire aux comptes, le Département Achat de matériels et de fournitures est en bonne voie dans la mise en œuvre des recommandations formulées par le Commissaire aux comptes. À ce jour, 43 % des recommandations ont été clôturées par le Commissaire aux comptes, les autres réponses attendant l'examen final au cours du prochain cycle de vérification.

15. Le Secrétariat continue de mettre en œuvre sa stratégie visant à moderniser les procédures d'achat dans l'ensemble de l'Organisation, ce qui permettra de concrétiser cette priorité. Des progrès continuent d'être réalisés dans l'alignement de l'Organisation sur un cadre politique mondial unique pour la chaîne d'approvisionnement de bout en bout, des achats à l'entreposage et à la gestion des stocks, et dans l'établissement de normes mondiales convenues pour la planification et l'approvisionnement, jusqu'à la logistique et l'entreposage. Ce cadre devrait être terminé et mis en œuvre d'ici fin 2026. Les étapes franchies tout au long de l'année s'appuient sur la révision des seuils d'appel d'offres de 2023 et comprennent la mise en œuvre d'un modèle harmonisé de planification des achats pour toutes les Régions, de nouvelles orientations sur l'achat de biens et une approche actualisée de l'assurance de la qualité pour l'achat de produits de santé.

16. Parmi les autres améliorations apportées et conçues spécialement pour appuyer les bureaux de pays dans leurs procédures d'achat, il convient de noter que les procédures applicables aux commandes passées dans le cadre d'accords à long terme ont été rationalisées et que le recours à un accord à long terme émanant d'une autre entité des Nations Unies au titre du principe de reconnaissance mutuelle a été facilité. Les représentants du réseau des

achats de l'OMS se sont réunis régulièrement pour renforcer les capacités, étendre les connaissances spécialisées et harmoniser les pratiques, et continuent à jouer un rôle moteur dans l'amélioration du devoir de précaution, la gestion des sanctions à l'encontre des fournisseurs et la prévention de la fraude dans le domaine des achats.

c) Gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks

17. Le Secrétariat s'emploie activement à mettre en œuvre sa stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement de 2022, qui vise à améliorer les notes et les documents d'orientation ainsi que la planification de la gestion des stocks, à définir une nouvelle stratégie pour les stocks de secours d'urgence, à renforcer l'environnement de contrôle et à développer les pratiques visant à maintenir des niveaux d'inventaire optimaux et à réduire les stocks d'articles arrivés à péremption. En 2024, dans le cadre de la vérification extérieure, le système OMS de gestion des stocks et des entrepôts a fait l'objet d'un audit de performance, dans le but d'évaluer l'efficacité et l'efficacités des systèmes en place.

18. La numérisation des fonctions clés de la chaîne d'approvisionnement reste au cœur de l'approche institutionnelle de l'OMS. Les activités de distribution, d'expédition et de dédouanement sont désormais sous-tendues par le système de gestion opérationnelle pour la gestion du transport dans 60 pays, ce qui permet de suivre et de contrôler plus facilement les envois et de repérer plus aisément les goulets d'étranglement au niveau de la procédure liée aux feux verts. À l'avenir, une fois l'intégration avec les transitaires sous contrat réalisée, ce système garantira une intégration plus efficace dans l'ensemble des bureaux de pays et permettra d'aboutir, à terme, à l'instauration d'un système de suivi et de traçabilité des commandes.

19. Le système de gestion opérationnelle pour la gestion des entrepôts a été lancé en Iraq fin 2023 et a été déployé dans 60 autres entrepôts dans plus de 30 pays en 2024. Un dispositif de codes-barres et de codage des articles, qui sera expérimenté en 2025, viendra le compléter, ce qui permettra de réduire encore le gaspillage, de commander selon les stocks disponibles, d'assurer une meilleure gestion des stocks et, *in fine*, d'améliorer les services fournis par les bureaux de pays aux ministères de la santé.

d) Gestion des interlocuteurs gouvernementaux et des entités bénéficiant d'un soutien financier et activités de contrôle connexes

20. En 2024, le Secrétariat a mis à jour la politique sur les subventions (contribution financière directe et lettres d'accord de subvention) et la mise en œuvre directe, dans le but de veiller à ce que les fonds de l'OMS soient utilisés de manière efficace et efficiente pour atteindre les résultats escomptés grâce à une approche fondée sur les risques. Les principaux changements sont les suivants : a) évaluations des capacités des partenaires d'exécution requises pour les subventions supérieures à 150 000 dollars des États-Unis (USD), menées par des tiers, valables cinq ans, présentant une dépendance mutuelle au sein du système des Nations Unies ; b) relèvement des seuils des vérifications ponctuelles pour les partenaires d'exécution présentant un risque faible à moyen ; et c) vérifications programmées obligatoires pour les partenaires d'exécution à haut risque dont les dépenses annuelles sont supérieures à 150 000 USD.

21. Le Secrétariat a mis à jour les politiques et les modes opératoires normalisés relatifs aux activités d'évaluation et de contrôle des risques et a créé des formations complètes qui sont disponibles sur iLearn, la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Organisation. Par exemple, le module de formation sur les évaluations des capacités et les activités de

contrôle a été déployé au quatrième trimestre 2024. Ces formations s'emploient à rationaliser le processus en s'appuyant sur les travaux effectués par d'autres entités du système des Nations Unies, notamment en uniformisant le processus d'évaluation des partenaires d'exécution pour le mettre en conformité avec les approches harmonisées du système des Nations Unies, lorsque cela est possible, et en encourageant le recours à des prestataires de services tiers pour les activités de contrôle. Le pôle mondial chargé de coordonner les activités de contrôle continue d'aider le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays à mettre en œuvre les plans relatifs à la conduite des activités de contrôle. Les améliorations apportées aux activités de contrôle sont notamment la création d'un répertoire sécurisé en ligne répertoriant les accords à long terme conclus avec des tiers pour des évaluations de capacité, des vérifications ponctuelles et des audits, ainsi que des missions et des modèles standard. Le Secrétariat espère que ces mesures permettront d'accroître l'efficacité du travail et du suivi des partenaires d'exécution.

e) Gestion des ressources humaines et processus de recrutement

22. Les vérificateurs ont recommandé d'améliorer l'efficacité du Secrétariat et l'expérience globale du personnel dans les domaines suivants : procédures en matière de recrutement et de cessation de service ; gestion des carrières ; formation et perfectionnement du personnel ; alignement de la stratégie et des plans opérationnels en matière de ressources humaines sur le programme de transformation de l'OMS ; et structures organisationnelles et besoins en personnel, ce qui inclut la nécessité d'examiner et de mettre à jour la planification des ressources humaines afin de mieux répondre aux besoins en personnel pour l'exécution des programmes.

23. Le Secrétariat envisage de mettre en place un responsable des relations avec le personnel dans chaque bureau principal, qui servirait de premier point de contact pour les membres du personnel qui souhaitent faire appel à la justice dans le cadre d'un conflit professionnel. Cette proposition est actuellement en suspens en raison des problèmes financiers auxquels l'Organisation est confrontée. À titre de mesure provisoire, les unités responsables de la coordination des politiques en matière de RH, de la justice interne (HPJ) et du partenaire RH (HBP) fournissent aux membres du personnel des conseils sur les voies de recours appropriées dans le système de justice interne.

24. L'une des principales initiatives mises en œuvre concerne la présence de base prévisible dans les pays. Cette initiative vise à aider les bureaux de pays à mobiliser les capacités requises pour appuyer les États Membres dans leurs efforts pour obtenir des résultats. Les bureaux de pays ont été classés par catégorie et un modèle de dotation en personnel adéquat a été établi pour chacune, ce qui permettra de définir des effectifs de base pour chaque bureau de pays, et notamment de renforcer la séparation des tâches. Des fonds souples ont été alloués à ces postes en vue d'en assurer la viabilité, et 400 postes ont précédemment été créés en plus des 1765 postes déjà pourvus dans les bureaux de pays. Toutefois, compte tenu des difficultés financières actuelles et des changements institutionnels à venir, un examen plus approfondi sera effectué afin d'évaluer les niveaux qui pourraient être maintenus à l'avenir.

25. Plusieurs initiatives ont été engagées pour rendre le processus de recrutement plus rapide, notamment la création de fiches de postes standardisées, le recrutement accéléré pour des postes au moyen d'un dispositif de mobilité, l'augmentation des moyens de recherche de candidats et l'amélioration des services de présélection des candidats. Dans le

cadre de l'amélioration de la procédure de cessation de service, des mesures ont été mises en œuvre afin de respecter les délais convenus en matière de traitement en procédant au suivi trimestriel des indicateurs clés de performance. Cette démarche a permis de traiter les dossiers sans retard et de respecter systématiquement les objectifs fixés en matière de délais.

26. Les faiblesses des processus relatifs aux systèmes de ressources humaines mises en évidence par les vérifications, notamment du processus de sélection harmonisé, sont en train d'être corrigées dans le cadre de l'élaboration du nouveau système de gestion opérationnelle. Le développement des configurations de recrutement dans Workday (BMS) avance bien sur la base de l'expérience acquise et de la prise en compte des recommandations de la vérification. Le BMS offrira des capacités améliorées pour le suivi des processus de recrutement ainsi que des fonctionnalités de reporting plus solides. Compte tenu des sollicitations actuelles pesant sur l'équipe des ressources humaines, le déploiement du système de gestion du capital humain est désormais prévu pour 2026.

27. Le rapport annuel sur les ressources humaines² fournit des informations plus complètes sur les progrès réalisés et témoigne de l'engagement du Secrétariat à clore en temps voulu toutes les recommandations acceptées. Toutefois, le rythme de leur mise en œuvre pourrait être affecté par les crises financières actuelles et par les priorités institutionnelles et le processus de réalignement en cours.

f) Exécution programmatique et mesure de l'impact

28. Les vérificateurs ont identifié des problèmes de gouvernance et de contrôle et ont recommandé des améliorations dans certains domaines, consistant notamment à tenir à jour les stratégies de coopération avec les pays ainsi que les accords de collaboration biennaux ; les registres des risques et les plans de continuité des opérations ; à améliorer l'objectivité du tableau de bord des produits ; et à améliorer la diffusion des données d'exécution programmatique sur le portail Web de programme de l'OMS.

29. Le Secrétariat s'est engagé à mettre à jour de façon continue les stratégies de coopération avec les pays et les accords de collaboration biennaux avec tous les États Membres dotés de bureaux de pays. De même, des mesures ont été prises pour aligner les plans de continuité des opérations sur les registres des risques en veillant à ce que ces derniers soient à jour afin de faciliter en amont une riposte rapide face aux menaces sanitaires mondiales. Un nouveau cadre de gestion de la continuité des opérations a par ailleurs été lancé, qui exige de disposer de plans de continuité des opérations fondés sur les risques pour chaque lieu.

30. Plusieurs améliorations ont été apportées au système de tableau de bord des produits. La méthodologie et l'outil lui-même ont été simplifiés, notamment en rationalisant le nombre de questions et la procédure de collecte de données dans l'ensemble de l'Organisation. Les critères du tableau de bord des produits ont été reformulés sous forme de questions et les scores sous forme de réponses afin de faciliter l'autoévaluation. La dimension du genre, de l'équité, de la diversité et du droit à la santé a été intégrée dans les réorientations stratégiques afin de faciliter l'évaluation de l'intégration dans le cadre des activités. Par souci d'objectivité, le score relatif aux biens de santé publique mondiaux pour le tableau de bord des produits du Siège a été basé sur la production de produits techniques

² Document A78/28.

au cours de l'exercice biennal par rapport aux prévisions. Les répondants ont été invités à fournir des notes internes et des descriptifs externes pour permettre de rendre compte des réflexions internes à l'appui des scores ou des points à améliorer. Le descriptif externe a éclairé l'élaboration des descriptifs des produits mis à la disposition du public. L'outil a en outre été révisé de manière à permettre aux utilisateurs de répondre simultanément à un maximum de cinq tableaux de bord des produits. De plus, un processus de validation externe a été mis en œuvre à titre expérimental dans trois Régions (et plusieurs pays), dans le cadre duquel les homologues ont été invités à valider le résultat de l'évaluation interne – afin de contribuer à une plus grande objectivité.

31. Une nouvelle stratégie de la Fondation pour l'OMS vise à favoriser les collaborations stratégiques avec les donateurs du secteur privé. Le respect total des normes du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques est garanti et des consultations sont menées avec le Secrétariat de l'OMS en cas d'incertitude. La collaboration sera axée sur les besoins définis par le Secrétariat de l'OMS, à savoir, actuellement, les urgences sanitaires, le Plan d'action mondial pour les objectifs de développement durable et les outils d'information sanitaire en ligne. Une mise en commun des financements des contributeurs par l'intermédiaire de la Fondation pour l'OMS sera respectée lors du transfert de fonds à l'OMS elle-même.

g) Gestion des contributions et rapports aux donateurs

32. Le Secrétariat reçoit de ses donateurs des contributions en numéraire et en nature. Il a été recommandé d'apporter des améliorations dans plusieurs domaines, notamment : l'intégration de différents systèmes afin de faciliter l'enregistrement, le suivi et la comptabilisation des contributions en nature, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet ; l'examen de la politique d'évaluation des contributions volontaires à recevoir à long terme ; et la diffusion en temps utile des rapports aux donateurs tout en analysant les raisons des retards dans la présentation des rapports.

33. Les vérificateurs ont pris acte de l'augmentation du volume des états financiers finaux certifiés établis en 2024, et de la multiplicité des formats et des échéances des rapports aux donateurs. Des indicateurs clés de performance, notamment pour l'établissement des rapports aux donateurs, ont été élaborés et sont communiqués aux bureaux de pays de l'OMS.

34. Le système de gestion de la collaboration avec les contributeurs assure à présent la gestion intégrée de bout en bout des contributions en nature aux trois niveaux de l'Organisation. Le volume et la complexité des rapports aux donateurs sont étroitement liés au fait que les fonds consentis au titre des accords de contributions volontaires sont à objet désigné. Ainsi, des financements plus souples permettront de réduire la charge administrative.

35. La répartition mondiale des contributions volontaires entre les trois niveaux de l'Organisation est régulièrement examinée. Ces examens ont été institutionnalisés dans le cadre des évaluations budgétaires semestrielles à l'échelle de l'Organisation.

36. Le Secrétariat a le plaisir d'annoncer le lancement réussi du cycle d'investissement en 2024 et exprime sa profonde gratitude et ses remerciements aux États Membres et aux donateurs pour les annonces de contributions faites à ce jour. Dans le cadre du cycle d'investissement et des conclusions du Groupe de travail sur le financement durable, un examen est actuellement mené pour recenser les possibilités d'améliorer la qualité des rapports aux donateurs en adoptant une approche axée sur la normalisation et

l'harmonisation, l'objectif étant d'améliorer l'efficacité et l'efficacé du processus. Le Secrétariat élabore par ailleurs une nouvelle politique interne visant à réduire au minimum les demandes de prolongation sans frais des délais adressées aux donateurs, de telles demandes ne pouvant être accordées que dans des circonstances exceptionnelles.

h) Informatique et gestion des données

37. En 2023, une vérification de la performance a été entreprise pour évaluer la gouvernance de la gestion des données et les liens entre les données et la numérisation, la sécurité et la confidentialité. Les recommandations émises ont été acceptées par la direction et abordaient notamment des aspects en lien avec le Centre mondial de données sanitaires et le Portail pays de l'OMS.

38. Le Secrétariat a stratégiquement renforcé le cadre de sécurité de l'Organisation, en mettant en œuvre et en améliorant le système d'authentification destiné à tous les membres du personnel. Cela a permis de renforcer la protection, la conformité et l'efficacité opérationnelle globale. Le centre des opérations de sécurité a intercepté avec succès plus de 1600 cyberattaques, y compris des attaques stratégiques simultanées visant plusieurs sites. L'adoption de mesures de cybersécurité en amont permet de garantir la résilience et la fiabilité de l'environnement numérique dans un contexte de plus en plus marqué par le numérique. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays ont consacré des ressources considérables à la mise en œuvre de mesures de cybersécurité robustes et à la lutte contre les vulnérabilités, en particulier pour faire face à l'augmentation des cyberattaques et des situations d'urgence.

39. Comme l'a recommandé le Commissaire aux comptes, l'intégration entre le module du Système de gestion des programmes du BMS et le Centre mondial de données sanitaires est en cours d'élaboration. Parallèlement, les jalons du projet et la mise en œuvre des différentes composantes du projet de Centre mondial de données sanitaires sont suivis et documentés en permanence. Il existe également une collaboration active avec le Département Gestion et technologies de l'information concernant l'utilisation du dernier service d'informatique décisionnelle disponible de Microsoft – la plateforme Fabric – comme point de consolidation pour les données scientifiques de base et certaines données administratives, telles que le contenu du Système de gestion des programmes du BMS qui sera mis en œuvre par l'intermédiaire du Centre mondial de données sanitaires.

40. La gouvernance et la protection des données restent un domaine de risque prioritaire. Une nouvelle politique de protection des données à caractère personnel a été approuvée, et permet d'améliorer les structures, les normes et les processus en matière de gouvernance des données et de renforcer les capacités des membres du personnel en ce qui concerne le partage de données.

i) Responsabilisation, gestion des risques, conformité et contrôle interne

41. Une nouvelle délégation de pouvoirs aux représentants de l'OMS a été signée par le Directeur général et cinq Directeurs régionaux afin de donner des moyens d'action aux bureaux de pays et de renforcer leur capacité de direction. Cela octroiera aux représentants de l'OMS davantage de responsabilités dans la direction de leurs bureaux et permettra aux bureaux de pays de gagner en souplesse et en réactivité. Ces changements sont parmi les plus importants observés au sein des bureaux de pays dans toute l'histoire de l'Organisation.

42. Le Secrétariat demeure entièrement résolu à améliorer ses mécanismes de gestion des risques et de conformité. La stratégie de gestion des risques de l'OMS et son cadre de propension au risque ont été approuvés en 2023. Ils préconisent : a) une approche plus institutionnelle de la gestion des risques lors de la conception des programmes, de la budgétisation et de la mise en œuvre des activités relatives aux programmes, en accordant une attention particulière aux risques principaux ; b) une décentralisation accrue de la fonction de conformité et de gestion des risques afin de mieux appuyer la prise de décisions et la responsabilisation au niveau des pays et de favoriser une délégation accrue des pouvoirs aux représentants de l'OMS. Ces objectifs sont sous-tendus par des outils, des orientations et des ressources améliorés pour la gestion des risques et le suivi du contrôle, ainsi que par la transparence renforcée et les capacités accrues de l'ensemble des fonctions de contrôle de la gestion des risques et de la conformité aux trois niveaux de l'Organisation.

43. Dans ce contexte, un examen approfondi des principaux risques a été mené pour s'assurer que l'OMS disposait d'une vision complète, interfonctionnelle, intégrée et réaliste des risques qui pourraient menacer sa capacité d'atteindre les objectifs stratégiques qu'elle s'est fixés. Les principales mesures d'atténuation des risques sont mises en œuvre à l'échelle mondiale et s'appuient sur les 10 grandes priorités en matière de vérification. Au total, 32 postes ayant trait à la gestion des risques et à la conformité ont été créés sur le terrain au titre de la présence de base prévisible dans les pays.

44. En outre, la Politique OMS de prévention, de détection et de réponse à la fraude et la corruption a été mise en œuvre, notamment par le biais de plusieurs initiatives de formation.

45. Des travaux sont en cours pour renforcer davantage l'environnement de contrôle de l'OMS, l'accent étant mis sur la facilitation des opérations. Dans le cadre du projet BMS, un outil intégré de gestion des risques a été mis au point pour incorporer les mesures de gestion et d'atténuation des risques dans les plans de travail des équipes, afin d'en faciliter le suivi. De plus, la mise au point et la rationalisation d'un système de contrôle intelligent par l'automatisation (en appliquant des matrices de risque et de contrôle aux principaux processus institutionnels) se sont poursuivies, dans la mesure du possible, afin de générer les résultats des tâches assignées de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible.

État de la mise en œuvre des recommandations des années précédentes

46. Les Figures 1 et 2 font le point sur l'état de la mise en œuvre des recommandations, par type de vérification et par année, en indiquant celles qui ont été appliquées et celles qui sont en cours.

47. On peut s'attendre à ce que les dernières recommandations émises (en 2024) soient associées à de faibles taux d'exécution, car la direction commence seulement à y donner suite.

Figure 1. État de la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes

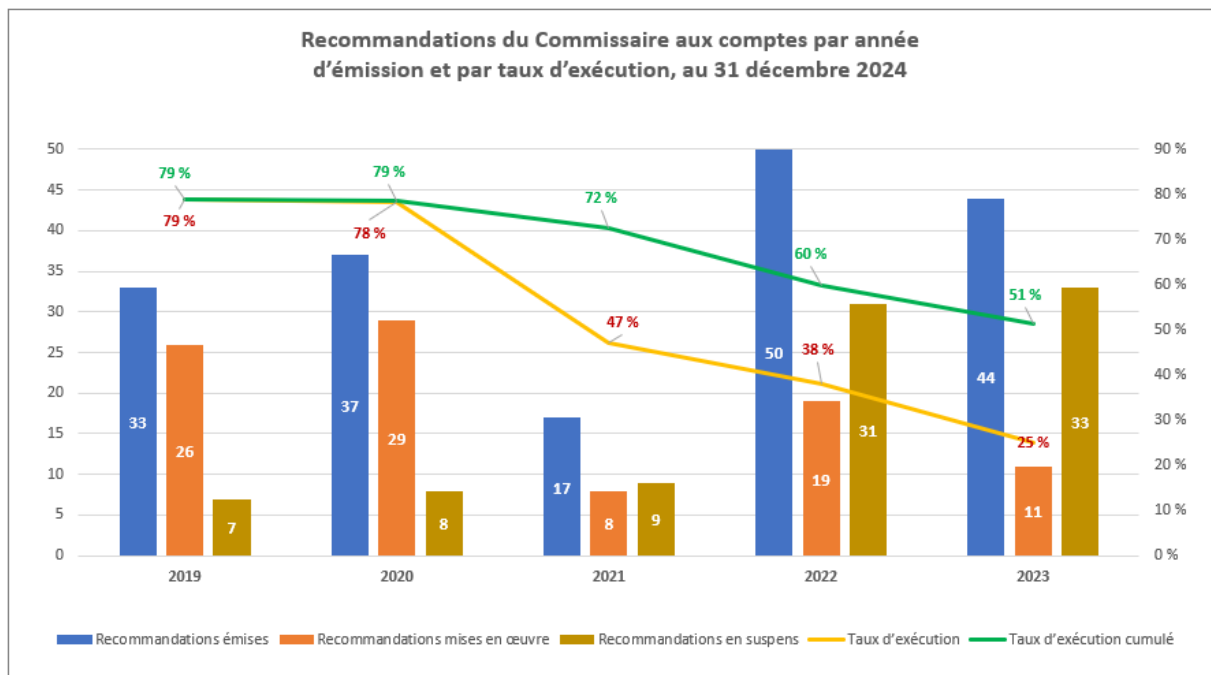
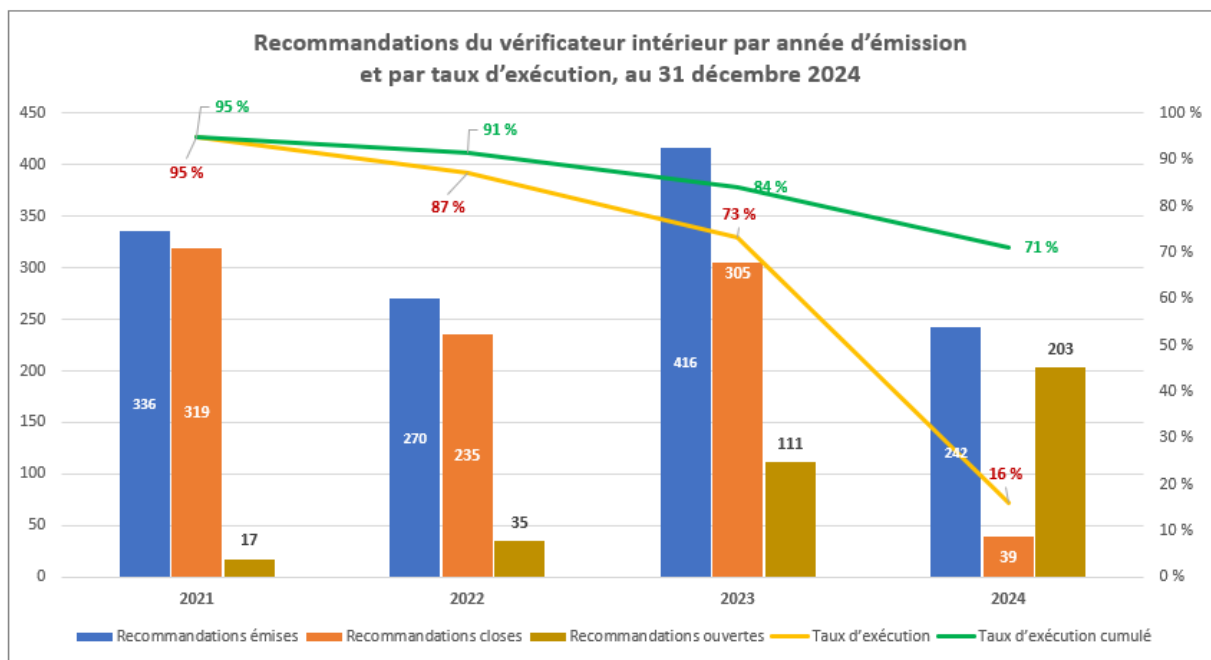


Figure 2. État de la mise en œuvre des recommandations du vérificateur intérieur



Résultats des enquêtes

48. Pour ce qui est des 31 rapports d'enquête concernant des allégations reconnues comme fondées publiés en 2024 et présentés dans le rapport du vérificateur intérieur des comptes,³ les mesures ci-après ont été prononcées :

- a) une (1) révocation immédiate, si le membre du personnel avait toujours été en service ;
- b) une (1) révocation à l'encontre d'un membre du personnel et deux (2) révocations, si le membre du personnel avait toujours été en service ;
- c) une (1) résiliation du contrat si la personne affiliée avait toujours été en service ;
- d) un (1) cas où le sujet ne sera pas pris en considération pour une collaboration future avec l'OMS ;
- e) un (1) blâme écrit assorti d'une amende équivalant à un mois de traitement de base net ;
- f) trois (3) blâmes écrits.

49. Dans sept (7) cas, il a été conclu qu'il n'y avait pas eu d'inconduite ; dans cinq (5) de ces cas, des mesures administratives ou de gestion ont été prises, tandis que dans deux (2) d'entre eux, aucune mesure administrative ou de gestion n'a été prise.

50. Dans les quatorze (14) cas restants, le Siège et/ou les bureaux régionaux s'occupent activement des procédures disciplinaires respectives, le cas échéant, et rendront une décision finale en temps voulu.

51. Le Secrétariat publie périodiquement des notes d'information internes afin d'informer les membres du personnel de l'OMS des procédures disciplinaires et administratives qui ont été menées à bien. Ces notes d'information permettent de faire mieux connaître les normes de conduite et les mesures prises par l'administration en cas de violation de ces normes.

52. Dans le contexte des notes d'information et dans le cadre de son engagement continu en faveur de la transparence et de la responsabilisation, le Secrétariat annonce la publication du Compendium of Misconduct Matters (recueil des affaires d'inconduite), qui est disponible sur le portail des États Membres⁴ et sur la page « Responsabilisation » du site Web de l'OMS, sous la rubrique « Inconduite ». ⁵ Le recueil contient le résumé anonymisé de toutes les affaires figurant dans les notes d'information publiées à partir de décembre 2011 et est mis à jour tous les trimestres. Y sont indiqués la période au cours de laquelle la décision a été rendue, le bureau principal concerné, le type d'inconduite, une brève description de la faute et la mesure disciplinaire et/ou administrative prononcée ou justifiée si le membre du personnel ou la personne affiliée avait toujours été en service. Les fautes commises par les membres du personnel affiliés sont incluses dans le recueil depuis le deuxième trimestre 2023.

³ Document A78/26, annexe 5.

⁴ Voir le [portail des États Membres](#) (en anglais) (consulté le 30 avril 2025).

⁵ Voir [OMS : Responsabilisation : Inconduite](#) (en anglais) (consulté le 30 avril 2025).

53. Conformément à l'engagement de l'OMS en faveur de la transparence, de plus amples détails sur ces affaires sont disponibles dans le rapport 2024 synthétisant les résultats des enquêtes concernant des allégations reconnues comme fondées, qui est publié sur le portail des États Membres et comprend une mise à jour des rapports d'enquête établis en 2022 et 2023. Ces informations figurent également dans le recueil des affaires d'inconduite de l'OMS susmentionné. À ce titre, il est proposé qu'à l'avenir, les résumés des résultats des rapports d'enquête concernant des allégations reconnues comme fondées ne figurent que dans le recueil disponible sur le portail des États Membres.

Mesures à prendre par l'Assemblée de la Santé

54. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport et à fournir des orientations concernant la question suivante :

- Les grandes priorités énoncées dans ce document correspondent-elles aux attentes des États Membres ?

Annexe 1

Principales priorités en matière de vérification

								
Système de gestion opérationnelle (BMS)	Procédures d'achat et conformité	Gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks	Partenaires d'exécution et activités de contrôle	Gestion des ressources humaines et processus de recrutement	Gestion des contributions et rapports aux donateurs	Technologies de l'information	Exécution programmatique et mesure de l'impact	Responsabilisation, conformité et contrôle interne
Gestion du changement Stratégie de déploiement Gouvernance et gestion des programmes	Plan d'achats Gestion des fournisseurs Renforcement des capacités d'achat	Gestion efficiente des stocks Système de gestion de l'approvisionnement	Gestion des partenaires d'exécution Activités de contrôle Établissement de rapports en temps voulu	Accélération du processus de recrutement Parcours de carrière Cadre d'apprentissage et de développement professionnel	Gestion des dons en nature Rapports aux donateurs	Cybersécurité Gestion des droits d'accès Mise en œuvre des pistes d'audit	Stratégie de coopération avec les pays Intégration des rapports Évaluation du tableau de bord des produits	Gestion des conflits d'intérêts Structure de l'équipe d'enquête Cadre de contrôle interne

Annexe 2

État de mise en œuvre des objectifs de la vérification intérieure et de la vérification extérieure liés aux principales priorités en matière de vérification

Principales priorités en matière de vérification	Recommandations issues de la vérification intérieure				Recommandations issues de la vérification extérieure				Total général
	Ouvertes	En cours	Closes	Total	Ouvertes	En cours	Closes	Total	
Exécution programmatique et mesure de l'impact	46	73	193	312	16	5	23	44	356
Responsabilisation, gestion des risques, conformité et contrôle interne	34	37	230	301	8	2	14	24	325
Procédures d'achat et conformité	21	27	142	190	4	6	22	32	222
Gestion des ressources humaines et recrutement	23	20	129	172	7	2	8	17	189
Gestion des interlocuteurs gouvernementaux et des entités bénéficiant d'un soutien financier et activités de contrôle connexes	24	21	109	154	0	0	4	4	158
Gestion des contributions et rapports aux donateurs	5	18	34	57	3	2	3	8	65
Gestion de la chaîne d'approvisionnement et des stocks	5	7	43	55	3	3	3	9	64
Informatique et gestion des données	0	5	18	23	8	0	3	11	34
Système de gestion opérationnelle (BMS)	0	0	0	0	4	12	3	19	19
Total général	158	208	898	1 264	53	32	83	168	1 432
